



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'enfance

Question écrite n° 86826

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rapport du Défenseur des droits au Comité des droits de l'enfant des Nations unies, rendu public le 27 février 2015. Le Défenseur des droits souhaite que la France prenne les dispositions nécessaires pour placer de manière effective les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques et pour garantir la mise en application concrète pour tous de la Convention internationale des droits de l'enfant. Aussi, il souhaite connaître son avis sur la recommandation du Défenseur des droits visant à prendre les mesures de nature à garantir l'inscription scolaire et la scolarisation effective de tous les enfants en âge d'être scolarisé, quels que soient leur origine et/ou leur mode de vie ou d'habitation ou encore la situation administrative de leurs parents, et de rappeler aux autorités compétentes leurs obligations à cet égard.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86826

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 août 2015](#), page 6062

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)